

# diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 FAX (1) 43.31.19.83 CCP 1248.74 - N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1629 - 24 octobre 1991 - 5,50 F

# - D 1629 HAÏTI: PRISES DE POSITION CONTRE LE COUP D'ÉTAT -

Suite au coup d'Etat militaire du 29 septembre 1991 (cf. DIAL D 1626), suivi d'un coup d'Etat constitutionnel le 8 octobre (cf. DIAL D 1627), un certain nombre de réactions nationales et internationales ont eu lieu. Nous donnons dans le dossier ci-dessous le texte de la déclaration des ministres des relations extérieures de l'Organisation des Etats américains - OEA - du 2 octobre; ainsi que les textes de la déclaration des évêques des Antilles du ler octobre, et de celle de la Conférence haîtienne des religieux du 3 octobre.

les textes de l'organisation des Etats americains - UEA - du 2 octobre; ainsi que les textes de la déclaration des évêques des Antilles du ler octobre, et de celle de la Conférence haîtienne des religieux du 3 octobre.

Nous faisons précéder ces déclarations de l'interview du chef de la police de Genève sur la présence d'instructeurs suisses à Port-au-Prince pour la formation d'une police civile. Cette interview de Radio suisse romande du ler octobre 1991 montre l'importance de la restructuration de l'armée, motif réel du coup d'Etat.

- Note DIAL -

# 1. Interview du chef de la police de Genève sur le projet du gouvernement haîtien de création d'une police civile (ler octobre 1991)

Les instructeurs étrangers avaient pour mission d'entraîner une garde personnelle du président Aristide. S'il faut en croire Le Nouveau Quotidien, qui luimême cite d'ailleurs l'agence Associated Press, les militaires haîtiens auraient craint que cette garde devienne par trop efficace.

Avec nous en direct, le chef de la police genevoise, Laurent Walpen.

Question - Est-ce que cette thèse vous paraît correspondre à une quelconque réalité?

J'aimerais tout d'abord dire que c'est avec un sentiment de profonde tristesse que j'ai appris ce matin la nouvelle du renversement du président Aristide et je suis persuadé qu'avec moi, tous les coopérants suisses, et tous les journalistes qui ont travaillé tout l'été là-bas ressentent la même chose.

Il faut savoir ceci: en Haîti, il y a un seul pouvoir réel, c'est l'armée. Ce sont les militaires qui ont toujours exercé la police, il n'y a pas de police civile en Haîti. Bien que la Constitution de 1987, c'est-à-dire une Constitutionqui a été acceptée avant l'arrivée du président Aristide au pouvoir, prévoie expressément la création d'une police civile, les prédécesseurs ne l'ont jamais créée et le président Aristide, lorsqu'il est arrivé au pouvoir a dit: "Eh bien moi, je suis président, j'applique la Constitution, je vais créer une police civile."

Naturellement, cela a créé un certain agacement parmi les militaires. Car enlever aux militaires leurs tâches de police, c'était enlever pratiquement ce qui faisait toute leur force. Le président Aristide, au début juin, par son ministre de la justice, a déposé un projet de loi d'organisation d'une police civile. Et pour organiser cette police civile, il a fait appel à des pays démocratiques, notamment les Français, qui étaient là avant nous, et puis ensuite à la police genevoise. Il nous a demandé de mettre sur pied une police moderne, efficace, respectueuse des droits de l'homme et démocratique.

### Q. - Ce que vous étiez en train de faire avec trois formateurs sur place?

Absolument. Donc la mission s'est déroulée en deux temps: j'ai rencontré au début juin le président Aristide avec lequel nous avons convenu un plan de mise en place de la police. Il s'agissait tout d'abord de parer au plus pressé, c'està-dire d'assurer sa propre sécurité, parce qu'il se sentait menacé. Il avait une garde personnelle composée non pas de civils, comme cela a été dit dans la dépêche de l'agence **Associated Press**, mais de civils et de militaires qui étaient des gens sûrs de son entourage. Mais malheureusement, c'était des gens qui n'étaient pas du tout formés aux techniques de base de police. J'en veux pour exemple que le chef de cette garde personnelle était un major de l'armée, mais un major-médecin qui n'avait aucune idée de la technique de protection de personnes.

Donc, notre première mission a été de leur donner les enseignements, leur expliquer comment il convenait de protéger le président. Parallèlement, un autre collaborateur a conseillé les proches du président sur les mesures de sécurité pour le palais et les bâtiments publics, mesures de sécurité notamment techniques.

Il y avait un deuxième volet qui consistait alors à organiser une police civile digne de ce nom, proche du peuple, comme la voulait le président Aristide. Naturellement ce processus a agacé les militaires, et vous savez également que le président Aristide a congédié un certain nombre de hauts cadres de l'armée. D'ailleurs, le général Abraham que j'avais rencontré au mois de juin, dans l'intervalle, a également été remercié.

Je crois que c'est cette accumulation d'agacements de l'armée qui a fait que finalement les militaires se sont soulevés parce qu'ils se sont rendu compte que le président voulait vraiment réaliser la séparation de la police et de l'armée.

Dernière question. - Comment vont vos trois formateurs? A-t-on des nouvelles?

Ils se portent très bien. Ils n'étaient pas en Haîti lors du coup d'Etat. Ils avaient terminé la première partie de leur mission qui était de deux semaines et demie et ils devaient repartir hier pour Haîti. Compte tenu de l'insécurité y régnant, on a stoppé la mission.

# 2. Résolution des ministres des relations extérieures de l'Organisation des Etats américains-OEA au terme de leur "réunion ad hoc" à Washington (2 octobre 1991)

MRE. RES. 1/91
APPUI AU GOUVERNEMENT DÉMOCRATIQUE D'HAÏTI

LA RÉUNION AD HOC DES MINISTRES DES RELATIONS EXTÉRIEURES

VU:

La résolution adoptée par le Conseil permanent le 30 septembre de l'année en cours par laquelle a été convoquée une réunion ad hoc des ministres des relations extérieures, en raison de la gravité des événements survenus en Haīti et en vertu de la résolution AG/RES.1080 (XXI.0/91);

L'Engagement de Santiago envers la démocratie et la rénovation du système interaméricain, adoptée à la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée générale tenue à Santiago, Chili, en juin de cette année;

La résolution AG/RES. 1117 (XXI-0/91) intitulée: "Appui au processus démocratique en Haîti";

AYANT ENTENDU l'exposé fait devant cette réunion par le président d'Haîti, Jean Bertrand Aristide,

#### RÉAFFIRMANT:

Que l'esprit authentique de solidarité américaine et de bon voisinage ne peut se manifester autrement que par la consolidation sur ce continent, dans le cadre des institutions démocratiques, d'un régime de liberté individuelle et de justice sociale fondé sur le respect des droits essentiels de l'homme;

Que l'un des buts essentiels de l'Organisation des Etats américains est d'encourager et de consolider la démocratie représentative, compte dûment tenu du respect

du principe de non-intervention;

Que la solidarité des Etats américains et les buts élevés qu'ils poursuivent, forts de cette solidarité, exigent d'eux une organisation politique basée sur le fonctionnement effectif de la démocratie représentative;

## CONSTDÉRANT:

Que les graves événements qui se sont produits en Haîti causent une interruption brutale, violente et irrégulière de l'exercice légitime du pouvoir par le gouvernement démocratique de ce pays;

Que ces faits conduisent au mépris du gouvernement légitime d'Haîti constitué par la libre expression de la volonté du peuple haîtien issu d'un processus électoral libre et démocratique qui a bénéficié de missions internationales d'observation auxquelles a participé cette Organisation;

Que ces événements ont obligé le président Jean Bertrand Aristide à abandonner

temporairement, contre sa volonté, le territoire haîtien,

# DÉCIDE:

- 1. De réitérer l'énergique condamnation par le Conseil permanent des graves événements qui se produisent en Haïti et qui ont occasionné le mépris du droit à la libre détermination du peuple haïtien. D'exiger aussi le rétablissement total de l'Etat de droit et la pleine remise en vigueur du régime constitutionnel, et de restituer immédiatement au président Jean Bertrand Aristide l'exercice de son autorité légitime.
- 2. De demander au secrétaire général de l'Organisation de se rendre en Haīti, accompagné d'un groupe de ministres des relations extérieures des Etats membres, et d'une part d'exprimer à ceux qui détiennent de facto le pouvoir, la condamnation par les Etats américains, de la rupture de l'ordre constitutionnel, et d'autre part de les saisir des décisions prises à la présente réunion.
- 3. De reconnaître comme seuls représentants légitimes du gouvernement haîtien auprès des organes, organismes et entités du système interaméricain, ceux qui ont été désignés par le gouvernement cosntitutionnel du président Jean Bertrand Aristide.
- 4. De prier instamment la Commission interaméricaine des droits de l'homme de prendre immédiatement, comme l'a demandé le président Jean-Bertrand Aristide, toutes les mesures nécessaires pour protéger et défendre les droits de l'homme en Haîti, et de soumettre un rapport au Conseil permanent de l'Organisation.
- 5. De recommander, compte dûment tenu de la politique de chaque Etat membre en matière de reconnaissance des Etats et des gouvernements, des mesures visant l'isolement diplomatique de ceux qui détiennent de facto le pouvoir en Haîti.
- 6. De recommander à tous les Etats de couper leurs liens économiques, financiers et commerciaux avec Haîti, ainsi que l'aide et la coopération technique le cas échéant, sauf l'aide strictement humanitaire.
- 7. De demander au Secrétaire général de l'Organisation de mener les négociations visant à augmenter le Fonds interaméricain d'aide prioritaire à Haîti, qui ne pourra cependant pas être utilisé tant que persistera la situation actuelle.
- 8. De recommander au Secrétariat général de l'Organisation d'arrêter toute assistance à ceux qui détiennent le pouvoir de facto en Haîti et de demander aux institutions et organes régionaux tels que: la Communauté des Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et le Système économique latino-américain, d'adopter la même mesure:

- 9. De prier instamment tous les Etats de s'abstenir d'accorder toute aide militaire, policière ou ayant trait à la sécurité, et d'effectuer des transferts, par tous les moyens, publics ou privés, d'armements, de munitions et de matériels vers ce pays.
- 10. De garder ouverte la présente réunion ad hoc pour être en mesure de recevoir, en répondant à l'urgence de la situation, le rapport de la mission visée au paragraphe 2 du dispositif de la présente résolution et d'adopter, conformément à la Charte de l'OEA et au droit international, les mesures supplémentaires qui s'avèrent nécessaires et appropriées pour assurer la restitution immédiate au président Jean Bertrand Aristide de l'exercice de son autorité légitime.
- 11. De transmettre la présente résolution à l'Organisation des Nations Unies et à ses organismes spécialisés et de les exhorter à tenir compte de son esprit et de ses objectifs.

## 3. Déclaration des évêques des Antilles (ler octobre 1991)

Nous, les évêques de la Conférence épiscopale des Antilles, voulons exprimer nos sincères regrets devant les événements qui se sont déroulés en Haïti au cours des dernières 24 heures. Nous le faisons à cause de nos sentiments de solidarité envers le peuple haïtien avec qui nous partageons une histoire commune et dont la majorité partage notre foi.

Le Président de notre Conférence, l'archevêque de Castries, Kelvin Félix, a visité Haîti en deux occasions au cours des dernières années, en tant que chef d'une délégation internationale patronnée par la Conférence Caraïbe des Eglises. Sa visite la plus récente fut en décembre 1990, à l'occasion des élections nationales. Il en est revenu satisfait parce que les élections avaient été libres et honnêtes, sans aucune crainte. Les deux fois, il fut touché par la détermination du peuple de sortir de la dictature et d'établir le processus démocratique dans son pays.

Le Secrétaire de notre Conférence, Mgr Don Reece, de St John's-Basseterre, a visité la République Dominicaine et Haîti en juillet-août de cette année avec une délégation de la Conférence Caraîbe des Eglises. Il a été profondément impressionné par le niveau de participation populaire dans le gouvernement du pays, et par l'espoir du peuple, car, pour la première fois, ils avaient l'impression qu'ils étaient en train de forger leur propre destin.

Notre Conférence a admiré comment le président Aristide a fait du souci des pauvres la pierre d'angle de sa politique, en accord avec l'Evangile et l'enseignement social de l'Eglise. Lors de sa visite en Haīti, Sa Sainteté le pape Jean-Paul II avait demandé un changement profond dans la société haîtienne. Le président Aristide semblait être en train de transformer cette demande en une réalité. Quelle terrible tragédie ce serait si tous ces espoirs devaient être maintenant anéantis!

Aussi, nous déplorons cette action et les pertes de vies innocentes qui en ont résulté. Le sang de ces victimes crie maintenant au ciel pour vengeance.

Nous en appelons à la Communauté internationale, et à tous nos leaders des Caraîbes en particulier, pour qu'ils condamnent le putsch militaire et qu'ils exigent un retour au pouvoir du gouvernement démocratiquement élu d'Haîti.

Nous assurons le peuple d'Haîti de nos prières. Nous avons admiré son courage extraordinaire dans le passé et nous prions que le même courage puisse le soutenir maintenant. Nous demandons humblement à Dieu de protéger notre peuple de toute forme d'oppression et, au nom de l'Evangile de Jésus-Christ que nous avons été chargés de prêcher, nous demandons à nos compatriotes de renouveler leur engagement à respecter les droits de toute personne dans la société, surtout de celles qui sont les plus vulnérables. (Original en anglais)

Archevêque Kelvin Félix, archevêque de Castries, président Archevêque Anthony Pantin, archevêque de Port-of-Spain, vice-président Mgr Don Reece, évêque de St John's-Basseterre, secrétaire

### 4. Déclaration de la Conférence haîtienne des religieux (3 octobre 1991)

Au nom de l'Evangile libérateur et en solidarité avec tous les hommes de bonne volonté auxquels Dieu a si puissamment manifesté son amour, la Conférence haîtienne des religieux se sent obligée de prendre position devant les événements douloureux que vit le pays et dont toute la population subit les terribles conséquences.

Depuis sept mois, Haîti connaissait une notable amélioration de son sort. La sécurité commençait à devenir une réalité. La corruption et le crime reculaient. Le peuple haîtien commençait à jouir du respect et de la dignité qu'il mérite, cela aussi bien à l'intérieur de ses frontières que dans ses relations avec les autres nations. Le président Aristide et son gouvernement avaient restauré partout autour du globe l'estime et l'honneur du nom haîtien. Après tant d'années de souffrances, d'oppression, de tortures, d'injustice, d'avanies de toutes sortes, la population trouvait enfin un peu de calme, un certain soulagement, un début de justice... Par-dessus tout, le peuple avait retrouvé sa dignité humaine et sa dignité de fils et de filles de Dieu. Pour la première fois depuis 34 ans, nous tous, comme peuple et comme nation, nous nous sentions fiers d'être Haîtiens. Ce que nous avons déjà réalisé ne sera pas perdu!

C'est pourquoi nous devons condamner de toutes nos forces ce qui arrive aujourd'hui.

Au nom de quelle démocratie l'armée - qui se dit apolitique - peut-elle exiler le président que nous avons élu à près de 70% des votants? En trahissant le président du peuple, c'est le peuple haîtien tout entier que l'armée trahit. N'est-ce pas là l'exacte définition du "crime de haute trahison"?

Comment l'armée qui commençait à retrouver un début de respect auprès du peuple peut-elle recommencer à massacrer le peuple? Cela fait quatre jours déjà que l'armée fait pleuvoir les balles partout dans le pays: durant une seule journée, à Port-au-Prince, on a compté plusieurs dizaines de morts par balles et plus de deux cents blessés. Est-ce là la sorte de sécurité que l'on veut donner au Peuple?

Nous ne cesserons pas de le répéter: nous refusons cette traitrise. Au nom du respect de la vie, au nom de la dignité des enfants de Dieu, nous disons et redisons: "Non et non! Cela ne passera pas!"

La Conférence haîtienne des religieux exprime sa sympathie à tous ceux qui pleurent les morts de leurs familles ou qui soignent leurs blessés.

La Conférence haîtienne des religieux est solidaire de tous ceux qui s'organisent pour résister à ce coup d'Etat. Avec le peuple haîtien unanime, nous prions Dieu de ramener au pays le Père Aristide pour qu'il continue de travailler aux changements qu'il a commencé de réaliser. Titid est toujours notre président.

Nous encourageons le peuple, avec tout son discernement et sa modération, à continuer la résistance... Résistance contre tous ceux qui veulent nous enlever de la bouche le goût de la liberté.

Que la Vierge Marie, Mère du Perpétuel Secours, nous soutienne et nous protège tous.

Que son Fils Jésus, dans son grand amour, nous bénisse.

Le bureau directeur de la Conférence: P. Pierre-Antoine Paulo, OMI - P. Antoine Adrien, CCSP - P. Guy Vandecandelaere, CICM - Sr Marie-Thérèse André, SSA Sr Denise Beaudouin

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 365 F - Etranger 410 F - Avion Am.latine 480 F - USA-Canada-Afrique 450 F Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441